MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

4ème année N° 2I Cinquième édition n° 4 24 Mai I956

/A V E R T I S S E M E N T S/

Zones V et VI

TAVELURES

Par suite des récentes précipitations et de l'abaissement de la température, des contaminations sont possibles. Il convient de renouveler la protection des organes verts avec un des anticryptogamiques précédemment conseillés. Ce traitement doit être terminé avant le 3I.

CARPOCAPSE

Les températures crépusculaires ont depuis plusieurs jours dépassé le seuil de I6°. D'autre part, on observe depuis trois jours un relèvement de l'état hygrométrique. Les premiers papillons ont été observés en élevage. Les conditions faveralbes à l'accouplement et aux pontes peuvent se rencontrer en de nombreux vergers; c'est pourquoi, nous recommandons d'assurer , avant le 1° juin, la protection des jeunes fruits. Utiliser : Arséniate de plomb + mouillant (sauf dans les prés vergers et les jardins), ou un produit renfermant 50% de D.D.T., ou une émulsion de D.D.T., ou le Parathion (aux doses recommandées par les fabricants).

Les produits à base de Diazinon, de Malathion, de Lindane peuvent également être utilisés.

MILDIOU de la POMME DE TERRE

Les premiers foyers de Mildiou de la pomme de terre ont été découverts à Espalion le I7 mai, et à Entraygues le I9 mai.

Cependant, l'état actuel de la plupart des cultures ne nécessite pas une généralisation des traitements. Ceux-ci seront limités aux cultures irriguées et aux cultures de primeurs où les hampes florales sont visibles.

/I N F O R M A T I O N S/

TEIGNE du POIREAU

Les premiers dégâts de cet insecte ont été observés sur le poireau; il convient de protéger l'ail, le poireau, en effectuant une pulvérisation avec un insecticide à base de D.D.T., de Parathion ou de Malathion.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé
des Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER, Le Gérant: TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.